

# Le contrat d'études provisoire

## Qu'est-ce que c'est ?

Le point le plus important du dossier de candidature! Il sert à dresser une liste de cours que vous souhaitez suivre à l'étranger et les équivalences qui seront reconnus à votre retour à l'UdeM. L'éventail de cours offerts dans votre discipline d'études à l'étranger est primordial et devrait être vaste pour que l'établissement visé soit un bon choix.

## À quoi ça sert ?

1. Fournir l'accord de votre unité académique de votre participation à un programme d'échanges;
2. Prouver que vous suivrez suffisamment de crédits de cours durant le programme d'échanges pour avoir un statut à temps plein.

## Pourquoi est-il provisoire ?

Il sera probablement appelé à changer. Dans la majorité des cas, le véritable choix de cours se fait une fois rendu à destination. Au moment de l'inscription, il se pourrait qu'un cours soit annulé ou complet, qu'il y ait conflit d'horaire, etc. Il faut donc être certain qu'il existe des alternatives possibles afin que vous puissiez maintenir un statut à temps plein.

## Votre contrat d'études en 6 étapes :

1. Comprenez la structure de votre programme à l'UdeM
2. Faites un bon choix d'établissement
3. Trouvez la liste des cours offerts dans l'établissement d'accueil
4. Préparez votre contrat d'études provisoire
5. Prenez rendez-vous avec le responsable des échanges de votre département
6. Suivez nos conseils

## 1. Comprenez la structure de votre programme à l'UdeM

Tout d'abord, il est important de bien comprendre votre parcours académique à l'UdeM. Consultez la page web relative à la structure de votre programme ou dans votre centre étudiant pour identifier les cours que vous avez complétés et ceux qu'il vous reste à faire dans les divers blocs (obligatoire, à option, au choix). Attention aux exigences ou restrictions que pourrait imposer votre département.

N.B. En raison de la spécificité de votre programme, il se peut que vous ayez à choisir des cours qui relèvent de différents départements ou facultés à l'étranger. De même, il est probable que vous n'y retrouviez pas votre programme de façon identique (ex.: le baccalauréat en relations industrielles n'a souvent pas d'équivalent exact à l'étranger alors il faut suivre des cours qui relèvent de départements variés).

Certaines institutions partenaires seront ouvertes à un choix de cours dans plusieurs facultés; d'autres pas. À vous de faire les vérifications afin de valider votre choix.

## 2. Faites un bon choix d'établissement

Prenez en considération :

- **Les cours alternatifs.** Assurez-vous qu'il y ait une offre généreuse de cours. Vous devez pouvoir maintenir un statut à temps plein même si vous changez votre sélection initiale une fois rendu à destination.
- **Les sessions auxquelles les cours sont offerts.** Les sessions peuvent parfois porter à confusion.  
Ex.: - Nomenclature: Spring semester vs Winter semester en Allemagne  
- Numéro de session: Sessions impaires (1, 3, 5) = sessions d'automne, sessions paires (2, 4, 6) = sessions d'hiver  
- Hémisphère sud: Première session équivaut à l'hiver, deuxième session équivaut à l'automne
- **Les restrictions relatives à l'entente.** Certains partenaires limitent le choix de cours à un nombre restreint de facultés ou départements au sein de l'établissement. De plus, il est possible qu'on vous oblige à suivre un nombre minimal de cours ou à prendre un pourcentage de vos cours dans la même faculté ou le même département (ce sera indiqué sur le site web de l'établissement en question).
- **Les cours annuels.** Certains établissements offrent la possibilité de suivre des cours d'une année (en Espagne et en Suisse notamment). Si vous partez une seule session, vous devez vous assurer que vous pourrez obtenir une évaluation pour ce cours et qu'elle se fera lorsque vous serez sur place. Vous devez également confirmer le nombre de crédits qui vous seront alloués pour une moitié de cours si vous ne faites qu'une seule session.
- **Les campus éloignés.** Certains établissements possèdent plusieurs campus dont certains peuvent être excentrés. Si vous prévoyez suivre des cours dans deux facultés ou départements différents, portez une attention particulière à l'endroit où les cours sont donnés.

### 3. Trouvez la liste des cours offerts dans l'établissement d'accueil

Il n'y a pas de chemin fixe ou de recette miracle pour parvenir à trouver la liste de cours que vous cherchez puisque le site web de chaque établissement est construit de façon différente.

Voici néanmoins quelques pistes pour parvenir à trouver ces listes :

- A. Rendez-vous sur le site web de l'établissement qui vous intéresse.
- B. Sur la page d'accueil, repérez des onglets similaires à ceux-ci :
  1. Départements
  2. Facultés
  3. International
  4. Programmes offerts
  5. Undergraduate / Graduate Studies
  6. Formations
  7. Etc.
- C. Vous pouvez également vous référer aux mots-clés suivants pour accéder à la liste de cours en ligne :
  - En français Formations - Enseignements - UFR (Unité de formation et de recherche) - Plaquette - Brochure de la licence/master - Catalogue des cours
  - En espagnol Oferta académica - Departamentos - Planes de estudio - Licenciado - Oferta de grado
  - En anglais Faculties - Undergraduate - Modules
  - En portugais Graduação (niveau baccalauréat) - Cursos - Grade curricular
  - En allemand Studium - Bachelor - Studium - Einrichtungen

**Astuce :** Il se peut que la liste des cours soit difficilement accessible sur le site web de votre établissement d'accueil. Inscrivez quelques mots-clés dans la zone de recherche du site web ou encore dans un moteur de recherche général (Google, par exemple), qui peut parfois repérer plus efficacement ce que vous recherchez.

Que faire si vous ne trouvez pas la liste de cours ?

- Assurez-vous d'avoir bien parcouru le site web de l'établissement partenaire.
- Demandez à un conseiller de la Maison internationale de vous aider.
- Si, après de multiples tentatives, vos recherches demeurent toujours infructueuses, nous vous invitons à écrire au partenaire pour obtenir la liste et la description des cours.

### 4. Préparez votre contrat d'études provisoire

- Lorsque vous remplissez votre contrat d'études provisoire, vous devez vous fier au titre du cours et au contenu pour vérifier si ces derniers semblent équivalents. Il reviendra au responsable des échanges de votre unité académique de juger si vos choix sont pertinents et acceptables.
- Ayez des choix alternatifs : cela est très important puisque le véritable choix de cours se fera probablement une fois rendu à destination. Comme il est appelé à changer, il faut s'assurer qu'il existe des alternatives possibles.
- En ce qui concerne les équivalences de crédits, il existe plusieurs systèmes d'enseignement et de crédits à travers le monde. Consultez le Répertoire des ententes pour obtenir des précisions par rapport au système de crédits de l'établissement qui vous intéresse.

#### Que faire si le nombre de crédits n'équivaut pas exactement au total d'une session à temps plein à l'UdeM ?

Le total ne peut pas être arrondi à la baisse. Vous devrez en tout temps rencontrer les exigences minimales de l'UdeM, c'est-à-dire l'équivalent d'au moins 12 crédits/session.

Ex. : 22 ECTS = 11 crédits UdeM. REFUSÉ

26 ECTS = 13 crédits UdeM. Le département reconnaîtra 12 crédits seulement, à moins de pouvoir reconnaître un cours de 4 crédits.

Que faire si un cours vaut moins/vaut plus qu'un cours à l'UdeM ?

Il peut arriver que certains cours que vous souhaitez suivre à l'étranger valent plus ou moins de crédits qu'un cours à l'UdeM.

Dans le premier cas, vous devrez en suivre moins pour obtenir l'équivalent d'une session à temps plein. Ex. : Une session à temps plein au Royaume-Uni vaut 60 crédits anglais (4 cours de 15 crédits), ce qui équivaut à une session de 15 crédits à l'UdeM. Vous devrez donc suivre 4 cours au Royaume-Uni qui seront équivalents à 5 cours UdeM.

Dans le deuxième cas, vous pourriez être amené à suivre 6 ou 7 cours à l'étranger (puisque'ils comportent moins d'heures de cours) pour arriver à l'équivalent d'une session de 12 ou de 15 crédits UdeM.

### Dois-je suivre des cours de 2<sup>e</sup> année à l'étranger si je pars lors de ma 2<sup>e</sup> année ou des cours de 3<sup>e</sup> année à l'étranger si je pars lors de ma 3<sup>e</sup> année ?

À priori, il n'y a pas de règle qui vous oblige à suivre des cours de la même année universitaire où vous êtes rendu. Si vous le voulez, vous pouvez suivre des cours de 2<sup>e</sup> année même si vous partez lors de votre 3<sup>e</sup> année, toujours avec l'approbation de votre unité académique à l'UdeM. Vous devez toutefois être conscient que le niveau sera probablement différent. En Belgique et en France, il arrive que des étudiants de 3<sup>e</sup> année suivent des cours de Master 1. Il est en effet possible de le faire, à condition que vous ayez l'accord du responsable des échanges de votre département ET l'accord de l'établissement étranger.

### 5. Prenez rendez-vous avec le responsable des échanges de votre département

**Soyez conscient que votre responsable des échanges a un emploi du temps bien chargé. Lorsque vous le rencontrez, assurez-vous d'être bien préparé et bien documenté, sinon vous pourriez essayer un refus de sa part.**

Remplissez au préalable le **contrat d'études provisoire** et les équivalences de cours. Choisissez le document en français pour les établissements francophones et celui en anglais pour les autres établissements.

- Apportez avec vous les descriptifs détaillés des cours, ainsi que le nombre de crédits ou d'heures du cours.
- Apportez également la structure du programme choisi à l'étranger (ex. : le nombre de crédits nécessaire dans une session pour avoir un statut à temps plein à l'établissement d'accueil).
- Présentez d'autres choix possibles.
- Respectez l'horaire et les demandes particulières de votre responsable des échanges.

### 6. Suivez nos conseils

- Si vous ne trouvez pas tous les détails dont vous avez besoin sur le site web de l'université qui vous intéresse, il est possible de contacter l'établissement d'accueil pour avoir de l'information supplémentaire. Il faudra prévoir un délai de réponse plus ou moins long.
- Il n'est pas nécessaire de vous fier aux cours UdeM offerts ici pendant votre session d'échanges. Vous pourrez obtenir des équivalences pour un cours offert dans votre programme, peu importe le moment où il est donné à l'UdeM.
- Si vous souhaitez absolument suivre un cours à l'UdeM, il est important de ne pas le demander en équivalence.
- Si vous éprouvez des difficultés à remplir votre contrat d'études provisoire, sachez que la Maison internationale organise des ateliers pratiques où vous êtes invité à apporter votre contrat. Un conseiller pourra vous aider à le remplir. Consultez le calendrier pour connaître l'horaire des ateliers.
- **Gardez une copie de votre contrat d'études approuvé par votre département !** Vous déposerez votre dossier à la Maison internationale en février, mais ne partirez en échange que 5 à 10 mois plus tard. Vous risquez donc de ne pas vous souvenir de votre choix de cours, d'où l'importance de garder une copie de votre contrat d'études préliminaire.
- En cas de doute, n'hésitez pas à passer à la Maison internationale !

Bonne préparation !

L'équipe de la Maison internationale